



# Groupe de travail relatif au plan de transformation écologique du 15 janvier 2025

## COMPTE-RENDU

Paris, le 17 janvier 2025

L'UNSA-AAF était représentée par Jérôme Chaur, Martine Harnichard, Jean Loup Giron et Sandrine Lombard.

La réunion du 15 janvier 2025 a permis de faire un point sur les avancées du plan de transformation écologique du ministère.

### 1. Plan de transformation écologique :

Les participants ont dressé un bilan des actions menées en 2024 en matière de sobriété numérique. Le MASA participe activement aux travaux de la mission interministérielle numérique écoresponsable pilotée par la DNUM et le MTE. Un référent transformation écologique du numérique a été recruté à l'été 2024.

#### Le Plan d'action du MASA repose sur 7 grands axes :

**1. Stratégie et gouvernance :** La coordination, le suivi des indicateurs, un réseau de référents et un budget encadré par une **charte numérique responsable** garantissent une gestion durable. L'administration privilégie les outils interministériels pour réduire les coûts financiers et écologiques. Les critères incluent l'adaptation d'applicatifs existants, la criticité selon le nombre d'utilisateurs, et l'usage d'outils bureautiques pour limiter les coûts de développements.

**2. Sensibilisation et formation :** Des formations sont proposées aux agents pour les sensibiliser aux écogestes et aux impacts environnementaux du numérique (plateforme MENTOR par exemple). La fresque du numérique, sous forme d'ateliers, est envisagée pour comprendre en équipe et de manière ludique les enjeux environnementaux du numérique.

**3. Achats et équipements :** Les équipements sont **rationalisés** pour limiter les achats systématiques : réutilisation priorisée, projet d'une téléphonie via application sur PC portable, suppression des imprimantes personnelles. Les achats au MASA privilégient l'équilibre entre la **durabilité**, un indice de **réparabilité** élevé et du matériel ayant de **bonnes performances**.

**4. Conception de services numériques :** Le RGEN (Référentiel général de l'écoconception des services numériques) est progressivement mis en œuvre pour garantir l'**écoconception** des nouveaux services numériques. **Voir focus ci-après.**

**5. Salle serveur et centre de données :** Le SNUM privilégie des matériels numériques de **datacenter performants et écologiques**, en s'appuyant sur des services après-vente fiables. Il favorise également l'achat de matériel reconditionné ou recyclé.



**6. Phase d'usage :** Des actions prolongent la durée de vie des équipements et **optimisent la consommation** des data centers, notamment grâce à l'utilisation des données électriques, thermiques et au PUE (*Power Usage Effectiveness inférieur* à 1,6). Le datacenter, **hébergeur interministériel** (ONF, Finances, Éducation, INSEE), étudie la faisabilité d'une réutilisation thermique, de panneaux solaires pour réduire son empreinte. Pour gagner encore des KWh, le MASA sensibilise les agents aux pratiques responsables (café du numérique, journée « ménage de son PC »).

**7. Fin d'usage :** Le MASA a mis en place plusieurs actions comme le **don des matériels** fonctionnels, la récupération des DEEE ou la collecte séparée des déchets.

L'UNSA est intervenue sur des achats d'écrans plus grands permettant de remplacer 2 écrans qui auraient un coût économique et écologique plus bas.

Le MASA étudie le sujet. C'est une piste.

L'UNSA est aussi intervenue sur une économie européenne du recyclage des matériaux bruts des équipements numériques, ce qui permettrait de limiter les achats en dehors de l'union européenne.

Ce type d'économie commence à se mettre en place dans les pays nordiques. Ce n'est pas encore pris en compte dans la démarche au MASA.

## 2. Intelligence artificielle :

L'intelligence artificielle a été abordée sous l'angle de son impact environnemental et de son intégration dans les outils et services du ministère.

L'UNSA a insisté sur l'importance d'une gouvernance Etat français de l'IA et de cadrage au niveau du MASA notamment dans le cadre du dialogue social.

## 3. Focus RGEN :

La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) a pour objectif de réduire l'impact environnemental du numérique.

Pour ce faire, un référentiel d'**écoconception** des services numériques (70 critères) est progressivement mis en place. Ce référentiel, en constante évolution, vise à minimiser la consommation d'énergie, à limiter l'obsolescence des équipements et à optimiser l'utilisation des ressources.

Il couvre un large spectre d'éléments : de la stratégie globale à la conception technique, en passant par l'expérience utilisateur, le choix des contenus et les algorithmes utilisés. Ce référentiel est élaboré en concertation avec les acteurs du numérique.

Le référentiel d'éco-conception a été initié par la DINUM, ARCOM, ADEME et Arcep. C'est un référentiel sur le même principe que le RGPD.

**Prochain GT au second trimestre 2025 : 15 mai 2025 à 9h30**